

LETTRE AUX LOCATAIRES INFORMATIONS COVID-19

opac
savoie

Acteur de l'habitat
100 % savoyard

Juin 2020

FACE AU COVID, RESTONS TOUS VIGILANTS

Après 8 semaines de confinement, une nouvelle phase de la crise sanitaire liée au Covid 19 a démarré le 11 mai dernier. Difficile de prédire comment évoluera la situation au cours des semaines de déconfinement ni quelles seront les futures mesures prises pour s'adapter au contexte sanitaire et hospitalier. Encore plus difficile de savoir quand cette crise sanitaire sans précédent prendra fin.

Même si la crise sanitaire est malheureusement loin d'être terminée, l'OPAC DE LA SAVOIE souhaite adresser des remerciements chaleureux aux :

- **personnels de santé** qui sont mobilisés et se dépensent chaque jour sans compter pour endiguer cette épidémie.
- **locataires** qui ont fait preuve de compréhension dans cette période sensible.
- **entreprises partenaires** et **collaborateurs de l'entreprise** impliqués pour adapter l'organisation, garantir la continuité de service et répondre aux besoins et questions des locataires pendant cette période particulière.

Les prochaines semaines resteront évidemment sensibles et nécessiteront une vigilance individuelle et collective de tous les instants pour que la propagation du virus ne reparte pas. Nos comportements et la prévention quotidienne doivent être nos premières défenses contre ce virus.





LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

1 Les équipes de l'OPAC DE LA SAVOIE peuvent-elles intervenir dans les logements ?

Oui. De nouveaux protocoles sanitaires ont été définis pour permettre les interventions techniques indispensables tout en protégeant les personnes contre la propagation du virus. En amont de la visite, les locataires concernés seront contactés pour s'assurer que la visite ne présente pas de risque (présence d'une personne en quatorzaine ou d'une personne fragile, ...). Puis durant l'intervention sur site, de multiples gestes de précaution seront appliqués par les équipes techniques pour garantir une sécurité maximale.



2 Les bureaux de l'OPAC DE LA SAVOIE sont-ils ouverts ?

Conformément aux consignes définies par les pouvoirs publics, l'OPAC DE LA SAVOIE privilégie pendant ces semaines de déconfinement les relations à distance. Les collaborateurs de l'entreprise sont présents dans les bureaux mais les contacts avec les visiteurs extérieurs volontairement limités au maximum. Pour cette raison, les antennes et les bureaux de permanence restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les contacts doivent donc se faire par téléphone, mail ou via l'Espace Locataire.

3 Puis-je utiliser le Chèque Energie que j'ai reçu pour payer les charges de chauffage collectif auprès de l'OPAC DE LA SAVOIE ?

Non. Le chèque énergie 2020 est un dispositif d'aide au paiement direct auprès des fournisseurs (électricité, gaz, ...) des dépenses d'énergie individuelles et redevances des logements-foyers. Les charges de chauffage collectif n'entrent pas dans ces catégories et l'OPAC DE LA SAVOIE n'est pas autorisé à accepter ce mode de règlement.



ENQUÊTE DE SATISFACTION

L'enquête 2020 va démarrer au mois de juin.

Dans le cadre de la démarche qualité mise en place en 2004 par l'OPAC DE LA SAVOIE, une enquête de satisfaction des locataires est réalisée tous les 3 ans.

L'enquête 2020 va ainsi se dérouler au cours des prochaines semaines auprès d'un panel de plus de 1 700 locataires répartis dans toute la Savoie. Le choix des locataires interrogés étant aléatoire, vous pouvez être contacté(e) téléphoniquement par la société AVISO.

Si tel est le cas, merci par avance de prendre les quelques minutes nécessaires pour répondre aux questions qui vous seront posées. Cette mesure de la satisfaction est un excellent moyen pour l'OPAC DE LA SAVOIE d'améliorer en permanence la qualité de service offerte à ses locataires.

